

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1

Les tarifs des consultations du Centre Pierre Janet applicables du 1^{er} septembre 2019 au 31 décembre 2020 sont fixés conformément à la liste jointe.

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux du Centre Pierre Janet et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 10 septembre 2019



Pierre MUTZENHARDT

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

19 SEP. 2019

TARIFS CONSULTATIONS CPJ

Tarifs 2019 applicables à compter du 1er septembre 2019 au 31 Décembre 2020

		PATIENTS				REMUNERATION INTERVENANTS	
TYPES DE CONSULTATIONS		CPJ	A DISTANCE	EXTERIEUR CPJ Domicile / Travail	Intervenant	Frais de déplacement	
1	Consultation classique Santé Souffrance au travail Psycho-traumatologie Sexologie	70 €	75 €	90 €	45 €	20 €	
2	Consultation Famille/ Couple/Enfant	75 €	sans objet	95 €	50 €	20 €	
3	Coaching/ Psychologie Positive (1h)	100 €/h	110 €/h	120 €/h	70 €	20 €	
4	Cellule d'urgence (groupe - 3h) Suivi des personnes prises en charge			916,67 € HT 1100 € TTC 166,69 € HT 200 € TTC	2RP : 100 € PSY : 750 €	Selon barème fiscal (Calcul à partir du départ CPJ et retour CPJ)	
5	Bilan psychotechnique Enfant/Adulte (3 séances - règlement à chaque séance)	100 € la séance			250 €		
7	Supervision individuelle (1h)	100 € HT/h 120€ TTC/h		125 €/h 150€ / h	CPJ/Domicile : 100 € CPJ/Lieu Travail : 120 €	Selon barème fiscal (Calcul à partir du départ CPJ et retour CPJ)	
8	Supervision de groupe (1 h)	216,69 € /h HT 260 € /h TTC		216,69 € /h HT 260 € /h TTC	200 €/h	Selon barème fiscal (Calcul à partir du départ CPJ et retour CPJ)	
9	Supervision des Psy. du CPJ (1/2 journée)	650 € TTC				Pas de frais de déplacement	
9	Supervision des Psy. du CPJ (1 journée)	1300 € TTC				Pas de frais de déplacement	